



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 37925

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le prix des intrants agricoles. Depuis le mois de juillet 2008, les prix du baril de pétrole ont été divisés par près de trois. Alors qu'en période de forte hausse, l'ensemble des entreprises agroalimentaires et celles produisant des intrants - engrais, produits phytosanitaires... - répercutaient les différentes hausses en allant même parfois au-delà, force est de constater qu'à l'heure actuelle les prix ne connaissent pas une baisse significative malgré la baisse des cours du pétrole. Cette situation provoque la colère de l'ensemble des agriculteurs, au premier rang desquels figurent les agriculteurs réunionnais. Ainsi, par exemple, à La Réunion, plus de 27 000 tonnes d'engrais sont utilisés par an et sont commandés par des importateurs réunionnais par fraction tout au long de l'année. Or les prix se situent toujours à un niveau élevé. Il est anormal que les prix des intrants à La Réunion, mais aussi en France hexagonale, ne connaissent pas une baisse significative compte tenu de la configuration actuelle des cours mondiaux. Aussi, il lui demande s'il entend intervenir directement auprès de l'ensemble des entreprises productrices ou distributrices d'intrants agricoles nécessaires à l'ensemble de la filière afin d'établir la vérité sur les prix actuels et leur demander de les baisser rapidement et de manière significative. En effet, il considère qu'il ne serait pas logique qu'en période de baisse, les prix de vente de l'ensemble de ces produits ne connaissent pas une évolution identique.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et la pêche a été saisi au début du mois de juin par le préfet de la Réunion des conséquences de l'augmentation sans précédent des prix des intrants agricoles. Il a immédiatement décidé de l'envoi d'une mission du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) qui avait trois objectifs : établir un diagnostic de l'approvisionnement en engrais, décomposer la structure de prix en identifiant les marges jusqu'à l'agriculteur utilisateur et évaluer les solutions envisageables par la profession pour réduire les coûts de l'engrais. Un premier rapport d'étape a été adressé récemment au préfet. Il confirme l'augmentation forte des prix des intrants au cours des deux dernières années, mais met en évidence l'absence de marge abusive dont la responsabilité appartiendrait à l'industrie locale de fabrication d'engrais. L'augmentation des cours mondiaux des matières premières explique la totalité de l'augmentation du prix payé par l'agriculteur. Le principal acteur industriel en matière d'engrais à la Réunion n'a pas pu répercuter la baisse tendancielle des prix des matières premières au cours du dernier semestre de l'année, ses commandes ayant été passées lorsque les cours étaient au plus haut. La constitution de stocks payés avant la baisse des prix des matières premières s'explique par la nécessité de sécuriser l'approvisionnement de l'île, et notamment celui de la filière canne, consommatrice de plus des trois quarts des besoins et dont les commandes d'engrais se passent au cours du premier semestre. Le rapport provisoire du CGAAER a contribué à éclairer le débat en précisant les marges réalisées localement. Il a mis en exergue le caractère indispensable de l'élaboration d'une méthode interprofessionnelle de préparation de la campagne d'approvisionnement en engrais tant en termes de prix que de quantités à fournir, notamment pour la filière canne. Il a également relevé l'utilité pour l'agriculture réunionnaise de recourir à l'avenir à des matières fertilisantes locales. Les premiers approvisionnements en

engrais de l'année 2009 se feront avec des prix revus à la baisse tenant compte de la nouvelle situation des marchés mondiaux. Enfin, la Réunion bénéficie depuis le début de la mise en oeuvre du Fonds européen de développement régional (FEDER) 2007-2013 d'une aide au surcoût permettant de prendre en charge la moitié du coût du transport des intrants en provenance de l'Union européenne, dont les engrais utilisés par les agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37925

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10789

Réponse publiée le : 10 février 2009, page 1302